

| | | |
|--|--|--|
| Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNENEINS | DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2020-03-04</u> | ANNEE 2020 <i>Objet</i> : Vente de bois |
| <p>Le cinq mars deux mille vingt</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Jean-Pierre CHAMPION, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Franck CALAS, Thierry CHABANON (donne pouvoir à Michel AUBRUN), DE CLAVIERE Eric (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES).</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 27 février 2020 Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p> | | |

Monsieur le Maire donne la parole à M. Didier REY qui explique que suite à son rendez-vous avec M. DENIAU, nouvel interlocuteur de l'ONF, 26 tas de 10 stères de bois de chauffe (15 sur la parcelle 4 et 11 sur la parcelle 2).

Monsieur le Maire propose, en accord avec l'ONF, de vendre la stère au prix de 29 €. Les tas de 10 stères sont en 4 mètres de long. La mise en vente se fera en avril.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de vendre le lot de 10 stères au prix de 290 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION